

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à 19 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Fraternité à Saint-Pierre le Moûtier en séance publique sous la Présidence de Monsieur Christian BARLE.

Étaient Présents : Didier RENARD, Brigitte SAULIN, Alix MEUNIER, Christine AUPETIT, Joël DUBOIS, Marie-Christine MICHARD, Patrick AUGENDRE, Josiane LANDRY, Virginie PACQUET, Vanessa LOUIS SIDNEY, Christian BARLE, Sylvie BOULET, Pascale MOULIN, Yves RIBET, Jean-Gilles PINIER, Pierre BILLARD, Claude BEGUIGNOT, Didier MENEZ, Martine LIVROZET, Pascal TISSERON, Dominique MARILLIER, Gilles MENETRIER, Nicole ROBERT, Christian GUILLON.

Absents excusés avec délégation : Nicolas NOLIN (Pouvoir donné à C. BARLE), Daniel FRANCOIS (Pouvoir donné à Y. RIBET).

Absents excusés : Bruno MERCHIEZ, Daniel MORIN, Laurent SCHOONBAERT, Arnaud DEBARALLE.

Membres en exercice : 30

Membres présents : 24

Votants : 26

Monsieur Didier RENARD a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 12 avril 2018 est adopté.

MODIFICATION DES STATUTS DU PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS (COMPOSITION ET SIEGE SOCIAL)

Monsieur le Président informe que compte tenu des évolutions de périmètre actuelles, le syndicat mixte du PETR en date du 29 mars 2018 a délibéré favorablement pour la modification de ses statuts, pour chacun des points concernés :

. Changement de siège social : au 25 rue Benoit Frachon à Varennes-Vauzelles

. Composition du Comité Syndical :

Nouvelle répartition des sièges : Suite à l'adhésion de la CC Loire Vignobles et Nohain, il est proposé une répartition des sièges comme suit :

	Nombre de sièges	Nombre de suppléants
CC Loire Nièvre et Bertranges	7	4
CC Loire et Allier	2	1
CC Nivernais Bourbonnais	2	1
CC Sud Nivernais	7	4
CC Loire Vignobles et Nohain	9	5
Nevers Agglomération	22	11

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts du PETR Val de Loire Nivernais
- Approuve la nouvelle répartition des sièges du comité syndical
- Approuve la proposition de transfert du siège social du PETR.

ORDURES MENAGERES

Monsieur RIBET profite de cette réunion pour rappeler aux maires des communes de bien vouloir appuyer la relance qui va être faite par la CCNB auprès des administrés en situation d'impayés concernant la redevance des ordures ménagères.

Monsieur RIBET rappelle également que la CCNB est en attente des délibérations à prendre concernant le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

PRESENTATION « JE SUIS LA NIEVRE »

Monsieur le Président donne la parole à Madame LOUIS-SIDNEY afin qu'elle présente l'association « Je suis la Nièvre ».

Madame LOUIS-SIDNEY rappelle la genèse de cette démarche de marketing. L'association créée est le résultat d'une réflexion engagée en juillet 2016 par le Département, les acteurs socio-professionnels désireux de valoriser la Nièvre. A été fait le constat qu'il existe en Nièvre une grande autodépréciation alors que pourtant le territoire bénéficie de formidables atouts. Il semblait urgent que

les habitants soient fiers d'être nivernais et deviennent les meilleurs ambassadeurs de leur territoire. Le but est de rendre la Nièvre attractive et rompre la déprise démographique.

Une phase diagnostic a été lancée. Dans une volonté forte d'une démarche participative, une enquête en partenariat avec le Journal du Centre a été lancée afin que les habitants, les associations puissent se prononcer. Les entreprises du territoire ont été interrogées par le biais de la CCI et la CMA, tout comme les touristes identifiés via la base de données de l'ADT). Au total, 2 660 réponses ont été recensées et étudiées. 6 comités de pilotage composés d'élus ont été organisés auxquels ont été conviés chefs d'entreprises, de start-ups, artistes. Chaque COPIL a comptabilisé en moyenne 48 participants. Des ateliers participatifs ont parallèlement eu lieu en différents points du territoire nivernais animés par Jean PINARD, du cabinet FUTOURISM (cabinet qui a travaillé sur le positionnement marketing de la région Auvergne).

Au regard de la diversité des interlocuteurs présents lors des COPIL et né d'un travail collaboratif entre privés et publics, la volonté a été de créer une association ouverte à tous. « Je suis la Nièvre » est marque étendard et une marque de reconnaissance. C'est une démarche collective d'attractivité qui se donne pour ambition :

- d'augmenter la notoriété de la Nièvre
- de faciliter l'action de prospection des entreprises du territoire
- de valoriser les réussites et accélérer les projets
- de porter des actions de promotion et de communication

Il y a ici un double objectif de marketing territorial. En premier lieu, il y a un objectif d'attractivité à l'exogène (rayonner / promouvoir / attirer des personnes / attirer des capitaux) mais aussi un objectif d'hospitalité à l'endogène (Cadre de vie / Qualité de vie / Maintenir les personnes / Conserver les capitaux)

Les missions de l'association sont de gérer la marque « Je suis la Nièvre », de définir un plan d'actions pour les trois années à venir et d'optimiser l'articulation des différentes démarches d'attractivité et de promotion existantes sur le territoire nivernais. Les effets attendus sont triples : effets de réseau, effet de levier et effet d'appartenance. L'objectif est aussi de faire évoluer l'association vers une structure coopérative type SCIC.

Concernant l'adhésion à l'association, tous les EPCI sont membres de droit. Monsieur RIBET s'est déjà prononcé pour représenter la CCNB au conseil d'administration. Adhérer à l'association permet d'accéder à une gamme d'accompagnements personnalisés pour tirer bénéfice de la marque. L'expertise de l'association peut aider à construire sa propre stratégie.

La marque « Je suis la Nièvre » est basé sur trois valeurs clés que sont la générosité, l'énergie et la sérénité, nées du constat de ce qui fait la richesse du département. En Nièvre, on peut facilement créer du lien social, l'entraide existe, d'où la Nièvre généreuse. En Nièvre, l'eau est partout et permet le développement des loisirs, les paysages donnent l'envie d'entreprendre et de se dépasser, d'où la Nièvre énergisante. Enfin, en Nièvre, le rapport au temps est privilégié grâce à la qualité de vie, les grands espaces, le temps gagné dans les trajets... d'où une Nièvre sereine. Ces valeurs sont des valeurs fortes, cautionnées par le plus grand nombre et des ressources en voie de disparition dans de nombreux territoires. Capitaliser sur ces valeurs pour promouvoir notre département est la clé. Les visuels créés permettent de véhiculer ces valeurs. Le **n** permet de visualiser le lien entre les gens (pont).

La marque « Je suis la Nièvre » a vocation à être portée par tous, acteurs publics ou privés qui souhaitent se référer au territoire pour promouvoir leurs activités, produits ou services. Les avantages sont multiples : accompagnement, reconnaissance, mise en relation. L'association proposera d'aider les adhérents dans leurs recrutements et de faciliter l'installation des nouveaux salariés. Elle accompagnera ceux qui souhaiteront voir émerger leur propre marque (ou produits). Elle fera bénéficier à chacun du réseau constitué en mobilisant les compétences et expertises existantes.

Les engagements de ceux qui adhèrent à la marque sont multiples :

- Porter la marque le plus largement et le plus souvent possible
- Participer au renforcement de la fierté d'appartenance à la Nièvre
- Aider à détecter de nouveaux projets ou opportunités
- Développer le réseau des porteurs de la marque, en créant du lien
- Faire connaître sa collectivité, son entreprise, ses services, ses produits pour une mise en visibilité sur les supports de communication créée par la marque
- Participer aux actions communes qui seront définies dans la stratégie opérationnelle
- Participer aux commissions thématiques dans ses domaines d'expertise (éducation, jeunesse, santé, logement, accueil, recrutement...)

Créée le 11 janvier dernier, le bureau doit aujourd'hui fixer les modalités budgétaires d'adhésion et de cotisation. En 2018 le budget est de 50 000 €, subventionné par le Département pour financer un chef de marque. Concernant le coût d'adhésion, il est en 2018 de 58 €. Une maquette budgétaire fait apparaître un budget prévisionnel annuel de 150 000 € subventionné par l'Europe (via fonds LEADER), les collectivités et les acteurs privés.

Monsieur MENETRIER demande si un plan d'action a été établi.

Madame LOUIS-SIDNEY répond que non, pas encore. Elle laisse à tous les élus des plaquettes de présentation de la démarche et le premier numéro du magazine « Je suis la Nièvre » édité en mars 2018 en 20 000 exemplaires dont 5 000 distribués en région parisienne auprès des catégories socio-professionnelles ciblées.

PROJET NIEVRE TRES HAUT DEBIT - DEPLOIEMENT FttH

Monsieur le Président informe l'assemblée que comme convenu à l'issue du débat d'orientation budgétaire, Nièvre Numérique vient présenter le projet de déploiement de la Fibre optique à l'Habitat. Il laisse la parole à M. Pierre BAREILLE, directeur de Nièvre Numérique.

Monsieur BAREILLE remercie l'assemblée de le recevoir. Il rappelle que Nièvre Numérique est un syndicat mixte ouvert créé en 2006 par le Conseil Général de la Nièvre et l'Agglomération de Nevers afin d'exercer la compétence du « service public local des communications électroniques sur le territoire ». La volonté à cette date était de faire bénéficier aux habitants d'un accès internet à 2 Mbit/s ... Très vite le souhait a été d'évoluer vers l'accès au haut débit, voire très haut débit.

Depuis Nièvre Numérique a construit un réseau fibre optique de 600 kilomètres. 600 entreprises du département en bénéficient déjà, ainsi que les collèges, de nombreuses zones d'activités et des sites majeurs (comme la Préfecture, la Département, les établissements de santé...)

Le projet aujourd'hui est de déployer le très haut débit dans la Nièvre au bénéfice des habitants. Aujourd'hui quatre modes d'accès à internet existent :

- L'ADSL (via la ligne téléphonique). L'inconvénient est que plus on s'éloigne du central, plus le débit baisse.
- Le WIMAX (liaison radio) utilisé quand on est trop éloigné du central (en milieu rural). Le débit est de 4 à 10 Mbit/s
- Le satellite (quand les solutions ADSL et WIMAX ne sont pas utilisables). L'inconvénient est que l'usage d'internet doit être de base (quelques consultations). Si l'on consomme trop de données, cela coûte cher.
- La connexion en fibre optique, la solution qui gomme toutes les problématiques liées au débit.

La déclinaison du projet est de déployer un mix technologique filaire-radio-satellite pour arriver à un accès internet d'au moins 30 Mbit/s descendants. La volonté est l'installation de 46 000 prises FFTH (fibre optique à l'habitat), déployées sur les chefs-lieux de canton et communes limitrophes et la montée en débit des modes d'accès ADSL (raccordement du central en fibre optique en lieu et place du cuivre). Pour ce qui concerne le territoire nivernais-bourbonnais, cela correspond à l'installation de 940 prises en FTTH et la montée en débit sur l'ensemble du territoire. L'ambition est de couvrir l'ensemble du département d'une bonne connexion internet fixe.

Le projet coûte 62 millions d'euros HT. L'État aide à hauteur de 22,7 millions (Fonds Société Numérique), la Région Bourgogne Franche Comté donne 9, 25 millions d'euros, l'Europe donne 6 millions d'euros (FEDER), et le Département donne une enveloppe de 10 millions d'euros. Les EPCI et Nièvre Numérique doivent participer à hauteur de 14,28 millions d'euros. L'ambition est de couvrir l'ensemble du département d'une connexion internet fixe correcte à l'horizon 2020.

Une carte du territoire nivernais-bourbonnais est présentée afin de visualiser la situation actuelle en termes de débit internet et la situation projetée :

- Aujourd'hui, les points orange montrent les habitations situées à proximité du central (rayon 1 km) qui bénéficient d'un bon débit (30 à 100 Mb/s). Les points jaunes, habitations plus éloignées bénéficient d'un débit entre 8 à 30 Mb/s. Les points verts sont les habitations bénéficiant d'un débit entre 3 et 8 Mb/s, les bleus connaissent un débit inférieur à 3Mb/s. Les points violets représentent les habitations qui accède à internet via le WiMax avec un débit oscillant entre 4 et 10 Mb/s. Les points gris sont les habitations utilisant le satellite et le débit varie entre 2 et 20 Mb/s.
- Demain, à l'horizon 2020, la situation est très largement améliorée. Les communes de Langeron, Livry et Neuville-lès-Decize, proches d'un central (ligne de moins de 16 kilomètres) peuvent bénéficier de l'installation de la fibre optique (100 Mb/s et +) et répondre aux problèmes de connexion rencontrés très largement sur ces communes. Les autres communes voient leur débit s'améliorer considérablement (entre 30 et 100 Mb/s). Bien sûr, cela ne règlera pas tous les problèmes mais le projet permet de véritablement monter en gamme.

Monsieur RENARD constate que toutes les communes ne bénéficient pas de la fibre optique... Sur Azy-le-Vif, le WiMax est très largement utilisé et le service est loin d'être satisfaisant. On nous annonce des grands plans au niveau national mais les petites communes ne voient rien venir.... Quand on parle de la volonté de rendre la Nièvre attractive, à l'heure où l'accès à internet devient primordial même obligatoire pour beaucoup de démarches administratives, on est en droit de trouver invraisemblable que l'on ne puisse pas bénéficier des mêmes services sur l'ensemble du territoire.

Monsieur BAREILLE répond qu'il comprend cette indignation mais rappelle que l'accès à internet n'est pas un service public, on est dans un service de marché où les opérateurs vont là où c'est le plus rentable. Le mix technologique proposé ici va permettre d'améliorer la situation mais ne règle pas toutes les disparités. Pour pouvoir le faire, il faudrait investir encore plus.

Madame SAULIN souligne que sur Azy-le-Vif, avec le WiMax, les habitants souffrent d'une déconnexion toutes les cinq minutes.

Monsieur BAREILLE dit que l'ultime solution est peut-être l'accès via le satellite. Il souligne que le projet n'est pas porté à l'échelon national comme a été porté le déploiement des lignes téléphoniques. En 2011, l'État a dit aux opérateurs « Allez où vous voulez ! ». Les élus doivent s'insurger. Le modèle retenu par le Programme National THD du Gouvernement privilégie le secteur privé et sa logique de rentabilité. Le projet porté par Nièvre Numérique essaie de réduire les inégalités. Le projet doit aboutir et ne pas être abandonné pour la seule raison qu'il ne peut traiter en une fois toutes les problématiques.

Monsieur RIBET dit que le projet prévoit l'installation de 900 prises. On peut parler d'une première phase. Combien il en restera à installer par la suite ?

Monsieur BAREILLE répond qu'il restera 2 600 prises à installer sur le territoire.

Monsieur RIBET demande s'il existe un calendrier pour les phases suivantes.

Monsieur BAREILLE répond par la négative. Le calendrier de la première phase est 2018-2020. Chaque prise coûte à la collectivité 290 €, ce qui est la fourchette basse pour les EPCI car on a réussi à obtenir de l'État 550 € par prise.

Monsieur RIBET fait remarquer qu'en Côte d'Or, la prise coûte à la collectivité 0 €. À Nevers, cela coûte à l'Agglomération 0 €. Il ne remet pas en cause le bien-fondé de la nécessité de déployer la fibre optique, en revanche il s'insurge sur le fait que certaines collectivités aient à payer. Les habitants paient déjà assez d'impôts, les collectivités sont déjà suffisamment mises à contribution. Les territoires les plus riches ne paient pas et les territoires les plus pauvres paient. Où est l'égalité de traitement ?

Monsieur BAREILLE déclare qu'effectivement le Département de la Côte d'Or a mis plus d'argent. Mais les élus doivent avoir conscience que les collectivités se dotent ainsi d'un patrimoine numérique qu'elles ne vont cesser de faire progresser. Il est temps que les élus s'emparent de cette thématique à forts enjeux. En 2011, personne n'a mesuré l'impact des décisions prises. C'est pourquoi, il est important que les EPCI puissent avoir un délégué siégeant à Nièvre Numérique. Les élus doivent se montrer enthousiastes et être acteurs sur cette thématique.

Monsieur BILLARD demande si le coût par prise pour les phases suivantes sera identique.

Monsieur BAREILLE dit ne pas pouvoir répondre à cette question. Mais il sait qu'il faut commencer avant de parler de 2^{ème} ou 3^{ème} tranche de travaux.

Monsieur BILLARD remarque que le projet permet une amélioration significative. Cela va dans le sens de l'intérêt général. Même si toutes les communes ne vont pas pouvoir bénéficier de la fibre optique en un seul temps, il faut se réjouir de cette opération qui va contribuer à rendre le territoire plus attractif.

Monsieur RENARD dit qu'il préfère quitter l'assemblée.

Monsieur RIBET demande ce qui en coûtera à l'usager lorsque les prises seront installées.

Monsieur BAREILLE répond que l'abonnement coûtera 40 € à l'usager.

Monsieur RIBET demande si le raccordement n'a pas un coût pour l'habitant qui a une maison éloignée à plus de 150 mètres de la ligne.

Monsieur BAREILLE répond qu'un reste à charge est à prévoir mais qui sera pris en charge en partie par Nièvre Numérique et en partie par les opérateurs qui font souvent dans ce cas des offres particulières sur les premiers mois d'abonnement. Il convient que pour les domaines qui se trouvent à plus de 300 mètres, un coût de 3 000 € est à prévoir, et un reste à charge à l'habitant existera.

Monsieur MEUNIER demande si l'aménagement prévoit un déploiement en souterrain ou en aérien.

Monsieur BAREILLE répond qu'il est prévu de se servir de l'existant.

Monsieur RIBET demande ce qu'il en est pour le déploiement de la fibre optique sur les zones d'activités.

Monsieur BAREILLE répond que ce sont là deux sujets différents. La fibre optique à l'habitat est un service grand public. Les besoins des entreprises sont différents, c'est une offre calibrée, plus performante et le coût de l'abonnement est plus important

Madame PACQUET demande si le fait d'adhérer au projet du déploiement de la fibre à l'habitat peut permettre une économie d'échelle quant au déploiement de la fibre sur les zones d'activités.

Monsieur BAREILLE répond par la négative. Ce n'est pas la même opération, pas le même réseau.

Madame LOUIS-SIDNEY pense que tout cela dépend des besoins des entreprises implantées sur ces zones. La fibre optique à l'habitat est peut-être suffisante pour nos petites entreprises.

Monsieur BAREILLE répond que c'est du cas par cas qu'il convient d'étudier et invite les EPCI à créer des commissions numériques pour creuser ce sujet et recenser les véritables besoins.

Monsieur RIBET dit que Lormes a été territoire pilote pour le déploiement de la fibre. Combien de personnes ont opté pour l'abonnement fibre optique ?

Monsieur BAREILLE rappelle que Lormes a installé 1 128 prises en fibre optique. On recense aujourd'hui 50 clients à la fibre. Mais il convient de préciser qu'un seul opérateur est sur le marché : NORDNET. C'est un petit opérateur chez qui l'abonnement coûte 5 à 10 € de plus. On constate que les habitants restent fidèles à l'opérateur historique (ORANGE). Ce dernier qui a sa clientèle sur un réseau qui ne lui coûte plus rien prend le temps d'aller sur la fibre... Aujourd'hui, le projet de déploiement fibre à l'échelle du département permet d'intéresser l'opérateur historique. L'opération coûte 1 € à la collectivité pour 5 € investis, grâce aux aides accordées. C'est une opération subventionnée à hauteur de 80 %. Il est urgent de se prononcer si l'on veut bénéficier de ces finances. Monsieur le Président déclare que si les enjeux sont bien partagés, les aspects financiers divisent et il faut laisser aux élus le temps de la réflexion.

Monsieur BAREILLE répond que ce projet est un projet de longue date. Les financeurs réclament aujourd'hui la preuve de l'engagement des collectivités. Le calendrier est contraint. La volonté est de fournir courant juin 2018 au ministère les délibérations des collectivités qui s'engageront dans la démarche. La date butoir souhaitée par Nièvre Numérique pour la prise de position des EPCI est le 31 mai 2018.

Monsieur le Président rappelle que c'est un engagement de 280 000 €.

Monsieur BAREILLE comprend les contraintes budgétaires des EPCI mais souligne que la somme peut être répartie sur plusieurs budgets. C'est aussi une participation financière d'investissement qui est amortissable.

Monsieur RIBET rappelle que si l'on adhère au projet il faut prévoir également une cotisation annuelle de 6 000 € (l'adhésion à Nièvre Numérique coûte 1 € à l'habitant) sur le budget. Il demande par ailleurs qui aura en charge l'entretien de ces réseaux.

Monsieur BAREILLE répond que l'entretien et la maintenance seront à la charge de la SPL Bourgogne Franche-Comté Numérique (composée des quatre départements de la région + Nièvre Numérique). Elle aura en charge l'exploitation de ces réseaux.

Monsieur le Président pense que la cotisation peut être amenée à augmenter... Il remercie néanmoins Monsieur BAREILLE pour son éclairage sur les aspects techniques, les retombées économiques et les précisions sur les coûts.

Madame PACQUET propose que l'assemblée se prononce dès ce soir sur son engagement.

Monsieur le Président pense qu'il faut laisser aux élus le temps de la réflexion. Il propose qu'une réunion de bureau puisse permettre de discuter de la question et qu'un nouveau conseil communautaire soit convoqué pour prendre une délibération. Il propose la date du 4 juin 2018.

Madame LOUIS-SIDNEY pense qu'il est envisageable d'envoyer un signal fort dès ce soir. Le temps de la réflexion est déjà passé. Il serait utile que la collectivité montre qu'elle sait regarder devant, qu'elle travaille pour le futur et sait œuvrer dans un effort de solidarité. Chacun a eu le temps de se faire son opinion. Dans trois semaines, les avis de chacun n'auront pas évolué. C'est une perte de temps.

Madame MOULIN trouve qu'il est effectivement dommage d'attendre encore. L'assemblée ce soir bénéficie d'un grand nombre d'élus présents.

Monsieur le Président rappelle que le vote n'était pas à l'ordre du jour de ce conseil. Il souhaite que le projet de financement soit réfléchi avant délibération et propose qu'un conseil communautaire soit organisé le 4 juin prochain.

BILLET SOUVENIR – ASSOCIATION DES COLLECTIONNEURS ST PIERROIS

Monsieur TSSERON profite de cette soirée où il a été question très largement de promotion et d'image-étendard du territoire pour présenter le premier euro souvenir créé sur le département de la Nièvre et réalisé par l'amicale des collectionneurs Saint-Pierrois. Il est à l'effigie de Jeanne d'Arc, libératrice de la commune de Saint-Pierre le Moûtier en 1429. Le prix du billet est de 3 €. Il est déjà côté sur le marché des collectionneurs.

La séance a été levée à 22 H 00 et a été suivie d'un vin d'honneur.

P. AUGENDRE

C. AUPETIT

C. BARLE

C. BEGUIGNOT

P. BILLARD

S. BOULET

J. LANDRY

A. DEBARALLE
Absent excusé

J. DUBOIS

D. FRANCOIS
Absent excusé
Pouvoir donné à Y. RIBET

C. GULLON

M. LIVROZET

V. LOUIS-SIDNEY

D. MARILLIER

G. MENETRIER

D. MENEZ

B. MERCHIEZ
Absent excusé

A. MEUNIER

MC. MICHARD
Absente excusée

D. MORIN
Absent excusé

P. MOULIN

N. NOLIN
Absent excusé
Pouvoir donné à C. BARLE

V. PACQUET

JG. PINIER

D. RENARD

Y. RIBET

N. ROBERT

B. SAULIN

L. SCHOONBAERT
Absent excusé

P. TISSERON